

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 21 novembre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1876**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Samusocial International - Attribution d'une subvention pour son programme de lutte contre l'exclusion sociale des enfants et des jeunes vivant dans la rue et la précarité à Ouagadougou (Burkina Faso)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

**Rapporteur** : Madame Hélène Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

**Commission permanente du 21 novembre 2022****Délibération n° CP-2022-1876**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Samusocial International - Attribution d'une subvention pour son programme de lutte contre l'exclusion sociale des enfants et des jeunes vivant dans la rue et la précarité à Ouagadougou (Burkina Faso)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'association Samusocial International, présidé par Xavier Emmanuelli, a contribué à la création en 2002 du Samusocial Burkina Faso, qui développe un service d'aide médico-psychosociale en faveur des enfants et des jeunes de la rue de Ouagadougou.

Au Burkina Faso, cette association est reconnue d'utilité publique et elle agit au quotidien sur le terrain avec l'ensemble des acteurs de l'aide à l'enfance en danger, à commencer par le ministère des Affaires sociales et la Mairie de Ouagadougou, avec lesquels elle a signé une convention de partenariat. Le Samusocial Burkina Faso effectue, notamment, des maraudes de rue pour identifier les enfants les plus à risque et leur proposer des soins, leur donner accès à des consultations, à un accueil de jour ainsi qu'à des sanitaires et un espace pour laver leurs vêtements.

Avec l'extension du conflit au Sahel, le Burkina Faso est confronté, depuis 2015, à une crise sécuritaire majeure, faisant de nombreuses victimes civiles et militaires et entraînant près de 2 millions de déplacés internes dont 70 % sont des enfants de moins de 18 ans. La dégradation de la situation sécuritaire et la crise économique post-Covid ont aggravé la situation de ces enfants et jeunes de la rue avec des conséquences dramatiques en termes de santé et de scolarisation.

Dans la capitale du Burkina Faso, le Samusocial est confronté à une augmentation considérable de la fréquentation de son centre d'accueil de jour, notamment du fait des populations déplacées ayant trouvé refuge à Ouagadougou dans des conditions de vie très difficiles.

C'est pourquoi, pour faire face à cette nouvelle situation, le Samusocial Burkina Faso a décidé de développer une nouvelle forme d'assistance à ces enfants et leurs familles afin de leur assurer un accès à des soins essentiels et de prévenir la dégradation de leur situation.

L'association Samusocial International sollicite le soutien de la Métropole de Lyon pour développer ce projet, qui s'inscrit dans le cadre des coopérations développées avec ce territoire depuis plusieurs décennies.

En effet, dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée, la Métropole est partenaire de la Ville de Ouagadougou depuis 1994.

Ce partenariat s'est développé essentiellement autour de l'appui technique dans les domaines des services publics urbains tels que la propreté, la voirie ou l'urbanisme.

## II - Actions envisagées pour contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale des enfants et des jeunes vivant dans la rue et la précarité au Burkina Faso

Pour continuer à réaliser son travail de prise en charge médicale et psychosociale gratuite et de qualité, tout en s'adaptant à la nouvelle situation des déplacés internes, vivant dans une extrême précarité, le Samusocial Burkina Faso propose de renforcer ses actions pour augmenter la prise en charge de ces enfants et de leurs familles avec un objectif de pouvoir venir en aide à au moins 1 000 enfants et jeunes.

Des actions spécifiques auprès des familles les plus vulnérables, dans les quartiers précaires et des déplacés internes de Ouagadougou, seront menées afin de prévenir les départs des enfants des foyers familiaux et d'accompagner la réinsertion sociale et économique des enfants vivant dans la rue.

Ce programme bénéficie du soutien principal de l'association Samusocial International, de l'Agence française de développement, de la coopération de Monaco et de la fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

Cette association est en charge de la coordination générale du programme et de la mobilisation des fonds, elle procédera au reversement au Samusocial Burkina Faso pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022 estimé à 290 040 €.

Face à cette situation d'urgence et compte tenu des liens de coopération étroits qu'entretient la Métropole avec la Ville de Ouagadougou, il est proposé d'apporter un soutien financier de 20 000 € à l'association Samusocial International. À ce titre, l'association est expressément autorisée à reverser la totalité de la subvention.

Budget prévisionnel du programme 2022 :

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
achats	68 081	subventions publiques :	
services extérieurs	68 190	- Etat	113 035
autres services extérieurs, déplacements, missions, communication, prestataire extérieur	19 659	- Principauté de Monaco	66 000
		- Métropole	20 000
charges de personnel	134 110	subventions privées :	
		- Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux	40 000
		- Fondation Pro Victimis	30 000
		- Fondation Children Africa	4 000
		- autres fonds privés	17 005
<b>Total</b>	<b>290 040</b>	<b>Total</b>	<b>290 040</b>

Le paiement de la subvention interviendra en une fois, à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération. L'association devra, en outre, présenter un rapport financier et qualitatif de l'action dans les 6 mois suivant sa réalisation. La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité de la structure subventionnée et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si le programme d'actions n'est pas réalisé en totalité ou partiellement.

Cette décision est proposée en vertu de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui définit les principes et le cadre d'action possible pour les collectivités territoriales en la matière ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Samusocial International pour son programme de lutte contre l'exclusion sociale des enfants et des jeunes vivant dans la rue et la précarité à Ouagadougou (Burkina Faso).

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 22 novembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294667-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
---